
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CONCOURS D'ÉTÉ RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Le contest débute le premier samedi d'août à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC.

2. BANDES

144 MHz et au-delà.

3. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH locator (numérotation séparée sur chaque bande)

4. POINTS

1 point par km quelle que soit la bande.

5. MULTIPLICATEUR

Nombre de moyens carrés QTH locator (IN97, IN78, JN18, IO92...) différents sur chaque bande.

6. TOTAL DES POINTS PAR BANDE

C'est le produit des points km par le multiplicateur.

7. CLASSEMENTS

Mono-op et multi-op sur chaque bande.

8. COMPTES RENDUS

Informatisé : Un compte rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

9. ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement :

[HTTP://CONCOURS.R-E-F.ORG/TOOLS/UPLOAD/THF.PHP](http://CONCOURS.R-E-F.ORG/TOOLS/UPLOAD/THF.PHP)

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.